

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

F70-A TUK GREY BAC 707 - M9001

### Section 1. Identification

F70-A TUK GREY BAC 707 - M9001  
21070100K

: **Identificateur de produit**  
: **SDS code**

#### Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

##### Utilisations identifiées

Peinture. Utilisation professionnelle Usage industriel

Toutes les autres utilisations

Two component coating for interior use.

: **Utilisation du produit**

##### Données relatives au fournisseur

MAPAERO SAS  
10, Avenue de la Rijole CS30098  
09103 PAMIERS Cedex  
France

PSRA\_PAMIERS@akzonobel.com

: **Importateur**  
: **Adresse email de la personne responsable pour cette FDS**  
: **Numéro d'appel d'urgence**

+33 (0)5 34 01 34 01  
+33 (0)5 61 60 23 30

### Section 2. Identification des dangers

**LIQUIDES INFLAMMABLES** - Catégorie 3  
**TOXICITÉ AIGUË (orale)** - Catégorie 5  
**CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE** - Catégorie 1C  
**SENSIBILISATION CUTANÉE** - Catégorie 1  
**MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES** - Catégorie 2  
**TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION** - Catégorie 1B  
**TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE** - Catégorie 3  
**TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE** - Catégorie 2

: **Classification de la substance ou du mélange**

#### Éléments d'étiquetage SGH



: **Pictogrammes de danger**

**Danger**

: **Mention d'avertissement**

Date d'édition/Date de révision : 5-10-2022

Version : 2

Date de la précédente édition : 2-10-2022

1/14

## Section 2. Identification des dangers

**L**iquide et vapeurs inflammables. : **Mentions de danger**  
 Peut être nocif en cas d'ingestion.  
 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.  
 Nocif pour les organismes aquatiques.  
 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

**S**e procurer les instructions spéciales avant utilisation. Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage. : **Prévention**  
 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter de respirer les vapeurs.

**R**écueillir le produit répandu. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: : **Intervention**  
 Consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/[\*]. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. : **Stockage**

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. : **Élimination**

Aucun connu. : **Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification**

## Rubrique 3. Composition/informations sur les composants

Mélange : **Substance/préparation**

| Numéro CAS | %         | Nom des composants  |
|------------|-----------|---|
| 78-92-2    | ≥10 - <20 | butane-2-ol   |
| 79-24-3    | ≥10 - ≤15 | nitroéthane   |
| 25068-38-6 | ≥10 - ≤25 | produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine                                  |
| 30499-70-8 | ≤9        | 1,3-Propanediol, 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-, polymer with 2-(chloromethyl)oxirane |
| 61788-32-7 | ≤5        | terphényle hydrogéné  |
| 100-51-6   | ≤4.5      | alcool benzylique   |
| 90640-67-8 | ≤2.5      | amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine                          |
| 1314-13-2  | ≤1.5      | oxyde de zinc   |

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## Rubrique 4. Premiers secours

### Description des premiers soins nécessaires

☑ Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. : **Contact avec les yeux**  
 Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.

☑ Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. : **Inhalation**  
 Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

☑ Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. : **Contact avec la peau**  
 Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longuement. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

☑ Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. : **Ingestion**  
 Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

### Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

☑ Provoque de graves lésions des yeux. : **Contact avec les yeux**  
 Aucun effet important ou danger critique connu. : **Inhalation**  
 ☑ Provoque de graves brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée. : **Contact avec la peau**  
 ☑ Peut être nocif en cas d'ingestion. : **Ingestion**

#### Signes/symptômes de surexposition

☑ Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: : **Contact avec les yeux**  
 douleur  
 larmolement  
 rougeur

## Rubrique 4. Premiers secours

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
poids fœtal réduit  
augmentation de la mortalité fœtale  
malformations du squelette

: Inhalation

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
rougeur  
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître  
poids fœtal réduit  
augmentation de la mortalité fœtale  
malformations du squelette

: Contact avec la peau

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleurs stomacales  
poids fœtal réduit  
augmentation de la mortalité fœtale  
malformations du squelette

: Ingestion

### Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

: Note au médecin traitant

Pas de traitement particulier.

: Traitements spécifiques

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

: Protection des sauveteurs

Voir Information toxicologique (section 11)

## Rubrique 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction

Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

: Moyens d'extinction appropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau.

: Moyens d'extinction inappropriés

Liquide et vapeurs inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

: Dangers spécifiques du produit

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

: Risque lié aux produits de décomposition thermique

dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxydes d'azote  
composés halogénés  
oxyde/oxydes de métal

## Rubrique 5. Mesures de lutte contre l'incendie

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque.

Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

: **Mesures spéciales de protection pour les pompiers**

: **Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie**

## Rubrique 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

: **Pour les non-secouristes**

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

: **Pour les secouristes**

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

: **Précautions pour la protection de l'environnement**

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

: **Petit déversement accidentel**

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Nota : Voir Section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

: **Grand déversement accidentel**

## Rubrique 7. Manipulation et stockage

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

: **Mesures de protection**

: **Conseils sur l'hygiène professionnelle en général**

: **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

## Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Limites d'exposition  | Nom des composants   |
|---|----------------------|
| <b>UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe, 10/2019). Absorbé par la peau. Notes: list of indicative occupational exposure limit values</b><br>STEL: 100 ppm 15 minutes.<br>STEL: 312 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes.<br>TWA: 20 ppm 8 heures.<br>TWA: 62 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. | nitroéthane          |
| <b>UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe, 10/2019). Notes: list of indicative occupational exposure limit values</b><br>STEL: 5 ppm 15 minutes.<br>STEL: 48 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes.<br>TWA: 2 ppm 8 heures.   | terphényle hydrogéné |

## Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA: 19 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.

Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

: **Contrôles techniques appropriés**

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

: **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

### **Mesures de protection individuelle**

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

: **Mesures d'hygiène**

Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes anti-éclaboussures chimiques et/ou écran facial. En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être exigé.

: **Protection des yeux/du visage**

### **Protection de la peau**

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.

: **Protection des mains**

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques.

: **Protection corporelle**

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

: **Autre protection cutanée**

En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.

: **Protection respiratoire**

## Rubrique 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

### Aspect

|   |  |
|---|--|
| Liquide.  | : État physique  |
| Gris.   | : Couleur  |
| Caractéristique.  | : Odeur  |
| Non disponible.   | : Seuil olfactif   |
| Non disponible.   | : pH   |
| Non disponible.   | : Point de fusion/point de congélation                           |
| Non disponible.   | : Point d'ébullition   |
| Vase clos: 25°C (77°F)  | : Point d'éclair   |
| Non disponible.   | : Taux d'évaporation   |
| Non disponible.   | : Inflammabilité   |
| Plus grande gamme connue: Seuil minimal: 1.3% Seuil maximal: 13% (alcool benzylique)              | : Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité |
| Non disponible.   | : Pression de vapeur   |
| Plus haute valeur connue: 7.95 (Air = 1) (terphényle hydrogéné). Moyenne pondérée: 3.14 (Air = 1) | : Densité de vapeur relative                                     |
| Non disponible.   | : Densité relative   |
| Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide.  | : Solubilité   |
| Non disponible.   | : Coefficient de partage: n-octanol/eau                          |
| Non disponible.   | : Température d'auto-inflammabilité                              |
| Non disponible.   | : Température de décomposition                                   |
| Cinématique (température ambiante): 4.45 cm <sup>2</sup> /s (445 cSt)                             | : Viscosité  |
| Cinématique (40°C (104°F)): 1.01 cm <sup>2</sup> /s (101 cSt)                                     | : Temps d'écoulement (ISO 2431)                                  |
| Non disponible.   | : Masse volumique  |
| 1.235 g/cm <sup>3</sup>   |  |

## Rubrique 10. Stabilité et réactivité

|  |  |
|--|--|
| Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.  | : Réactivité                           |
| Le produit est stable.   | : Stabilité chimique                   |
| Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.   | : Possibilité de réactions dangereuses |
| Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. | : Conditions à éviter                  |
| Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :<br>matières oxydantes  | : Matières incompatibles               |



## Rubrique 10. Stabilité et réactivité

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

: **Produits de décomposition dangereux**

## Rubrique 11. Informations toxicologiques

### Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

| Exposition | Dosage                  | Espèces | Résultat                | Nom du produit/<br>composant |                      |
|------------|-------------------------|---------|-------------------------|------------------------------|----------------------|
| 4 heures   | 8000 ppm                | Rat     | CL50 Inhalation Gaz.    | butane-2-ol                  |                      |
| 4 heures   | 48500 mg/m <sup>3</sup> | Rat     | CL50 Inhalation Vapeurs |                              |                      |
| -          | 1067 mg/kg              | cobaye  | DL50 Intra-péritonéal   |                              |                      |
| -          | 771 mg/kg               | Souris  | DL50 Intra-péritonéal   |                              |                      |
| -          | 277 mg/kg               | Lapin   | DL50 Intra-péritonéal   |                              |                      |
| -          | 1193 mg/kg              | Rat     | DL50 Intra-péritonéal   |                              |                      |
| -          | 764 mg/kg               | Souris  | DL50 Intra-veineux      |                              |                      |
| -          | 138 mg/kg               | Rat     | DL50 Intra-veineux      |                              |                      |
| -          | 4893 mg/kg              | Lapin   | DL50 Voie orale         |                              |                      |
| -          | 4890 mg/kg              | Lapin   | DL50 Voie orale         |                              |                      |
| -          | 2193 mg/kg              | Rat     | DL50 Voie orale         |                              |                      |
| -          | 2054 mg/kg              | Rat     | DL50 Voie orale         |                              |                      |
| -          | 310 mg/kg               | Souris  | DL50 Intra-péritonéal   |                              | nitroéthane          |
| -          | 860 mg/kg               | Souris  | DL50 Voie orale         |                              |                      |
| -          | 1100 mg/kg              | Rat     | DL50 Voie orale         |                              | terphényle hydrogéné |
| -          | 12500 mg/kg             | Souris  | DL50 Voie orale         |                              |                      |
| -          | 17500 mg/kg             | Rat     | DL50 Voie orale         |                              |                      |
| -          | >24000 mg/kg            | Rat     | DL50 Voie orale         | alcool benzylique            |                      |
| -          | >10000 mg/kg            | Rat     | DL50 Voie orale         |                              |                      |
| -          | 2000 mg/kg              | Lapin   | DL50 Voie cutanée       |                              |                      |
| -          | 441 mg/kg               | Rat     | DL50 Intra-artériel     |                              |                      |
| -          | 650 mg/kg               | Souris  | DL50 Intra-péritonéal   |                              |                      |
| -          | 400 mg/kg               | Rat     | DL50 Intra-péritonéal   |                              |                      |
| -          | 324 mg/kg               | Souris  | DL50 Intra-veineux      |                              |                      |
| -          | 53 mg/kg                | Rat     | DL50 Intra-veineux      |                              |                      |
| -          | 2500 mg/kg              | cobaye  | DL50 Voie orale         |                              |                      |
| -          | 2500 mg/kg              | cobaye  | DL50 Voie orale         |                              |                      |
| -          | 1360 mg/kg              | Souris  | DL50 Voie orale         | oxyde de zinc                |                      |
| -          | 1360 mg/kg              | Souris  | DL50 Voie orale         |                              |                      |
| -          | 1040 mg/kg              | Lapin   | DL50 Voie orale         |                              |                      |
| -          | 1040 mg/kg              | Lapin   | DL50 Voie orale         |                              |                      |
| -          | 1.5 mL/kg               | Rat     | DL50 Voie orale         |                              |                      |
| -          | 1230 mg/kg              | Rat     | DL50 Voie orale         |                              |                      |
| -          | 1660 mg/kg              | Rat     | DL50 Voie orale         |                              |                      |
| -          | 240 mg/kg               | Rat     | DL50 Intra-péritonéal   |                              |                      |
| -          | 7950 mg/kg              | Souris  | DL50 Voie orale         |                              |                      |

#### Irritation/Corrosion

| Observation | Exposition          | Potentiel | Espèces | Résultat                   | Nom du produit/<br>composant                                       |
|-------------|---------------------|-----------|---------|----------------------------|--|
| ✓           | 0.1 MI              | -         | Lapin   | Yeux - Irritant puissant   | butane-2-ol<br>produit de réaction:<br>bisphénol-A-épichlorhydrine |
| -           | 100 mg              | -         | Lapin   | Yeux - Faiblement irritant |  |
| -           | 24 heures<br>500 UI | -         | Lapin   | Peau - Irritant moyen      | alcool benzylique  |
| -           | 24 heures 2<br>mg   | -         | Lapin   | Peau - Irritant puissant   |  |
| -           | 24 heures<br>100 mg | -         | Lapin   | Peau - Irritant moyen      |  |
| -           | 24 heures<br>500 mg | -         | Lapin   | Yeux - Faiblement irritant | oxyde de zinc  |

## Rubrique 11. Informations toxicologiques

|   |                     |   |       |                            |  |
|---|---------------------|---|-------|----------------------------|--|
| - | 24 heures<br>500 mg | - | Lapin | Peau - Faiblement irritant |  |
|---|---------------------|---|-------|----------------------------|--|

### Sensibilisation

Non disponible.

### Mutagénicité

Non disponible.

### Cancérogénicité

Non disponible.

### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

### Tératogénicité

Non disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

| Organes cibles                     | Voie d'exposition | Catégorie   | Nom         |
|------------------------------------|-------------------|-------------|-------------|
| Irritation des voies respiratoires | -                 | Catégorie 3 | butane-2-ol |
| Effets narcotiques                 |                   | Catégorie 3 |             |

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non disponible.

### Danger par aspiration

Non disponible.

Non disponible.

: Informations sur les voies d'exposition probables

### Effets aigus potentiels sur la santé

Provoque de graves lésions des yeux.

Aucun effet important ou danger critique connu.

Provoque de graves brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut être nocif en cas d'ingestion.

: Contact avec les yeux

: Inhalation

: Contact avec la peau

: Ingestion

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur

larmoiement

rougeur

: Contact avec les yeux

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

: Inhalation

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

: Contact avec la peau

## Rubrique 11. Informations toxicologiques

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleurs stomacales

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

: Ingestion

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

#### Exposition de courte durée

Non disponible.

: Effets potentiels immédiats

Non disponible.

: Effets potentiels différés

#### Exposition prolongée

Non disponible.

: Effets potentiels immédiats

Non disponible.

: Effets potentiels différés

#### Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

: Généralités

Aucun effet important ou danger critique connu.

: Cancérogénicité

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

: Mutagénicité

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

: Toxicité pour la reproduction

## Rubrique 12. Informations écologiques

### Toxicité

| Exposition | Espèces   | Résultat                          | Nom du produit/composant |
|------------|---|-----------------------------------|--------------------------|
| 48 heures  | Daphnie - Daphnia magna   | Aiguë CE50 4227 mg/l Eau douce    | butane-2-ol              |
| 96 heures  | Poisson - Pimephales promelas                                       | Aiguë CL50 3670000 µg/l Eau douce | alcool benzylique        |
| 96 heures  | Poisson - Lepomis macrochirus                                       | Aiguë CL50 10000 µg/l Eau douce   |                          |
| 96 heures  | Poisson - Pimephales promelas - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage) | Aiguë CL50 460000 µg/l Eau douce  |                          |
| 96 heures  | Poisson - Menidia beryllina   | Aiguë CL50 15000 µg/l Eau de mer  |                          |
| 48 heures  | Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né                                | Aiguë CE50 1 mg/l Eau douce       | oxyde de zinc            |
| 48 heures  | Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né                                | Aiguë CE50 0.622 mg/l Eau douce   |                          |
| 48 heures  | Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né                                | Aiguë CE50 0.481 mg/l Eau douce   |                          |
| 48 heures  | Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né                                | Aiguë CL50 1.25 mg/l Eau douce    |                          |
| 48 heures  | Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né                                | Aiguë CL50 98 µg/l Eau douce      |                          |
| 96 heures  | Poisson - Pimephales promelas - Nouveau-né                          | Aiguë CL50 2246000 µg/l Eau douce |                          |
| 96 heures  | Poisson - Oncorhynchus mykiss                                       | Aiguë CL50 1.1 ppm Eau douce      |                          |
| 96 heures  | Poisson - Danio rerio - Adulte                                      | Aiguë CL50 3.969 mg/l Eau douce   |                          |
| 96 heures  | Poisson - Danio rerio - Adulte                                      | Aiguë CL50 2.525 mg/l Eau douce   |                          |

## Rubrique 12. Informations écologiques

### Persistance et dégradabilité

Non disponible.

### Potentiel de bioaccumulation

| Potentiel | FBC   | LogP <sub>ow</sub> | Nom du produit/<br>composant                                  |
|-----------|-------|--------------------|---|
| faible    | -     | 0.61               | butane-2-ol   |
| faible    | -     | 0.18               | nitroéthane   |
| faible    | 31    | 2.64 à 3.78        | produit de réaction:<br>bisphénol-A-épichlorhydrine           |
| élevée    | 5200  | -                  | terphényle hydrogéné  |
| faible    | -     | 0.87               | alcool benzylique   |
| faible    | -     | -2.65              | amines, polyéthylène poly-,<br>fraction triéthylène tétramine |
| élevée    | 28960 | -                  | oxyde de zinc   |

### Mobilité dans le sol

Non disponible.

: Coefficient de répartition  
sol/eau (K<sub>oc</sub>)

Aucun effet important ou danger critique connu.




: Autres effets néfastes

## Rubrique 13. Considérations relatives à l'élimination

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

: Méthodes d'élimination

## Rubrique 14. Informations relatives au transport

| IATA   | IMDG   | UN  |  |
|--|--|---|--|
| UN3469   | UN3469   | UN3469  | Numéro ONU   |
| FLAMMABLE,<br>CORROSIVE  | PEINTURES<br>INFLAMMABLES,<br>CORROSIVES   | PEINTURES<br>INFLAMMABLES,<br>CORROSIVES  | Désignation<br>officielle de<br>transport de l'ONU |
| 3 (8)<br> | 3 (8)<br> | 3 (8)<br> | Classe(s) de<br>danger pour le<br>transport        |
|  |  |   |  |

Date d'édition/Date de révision

: 5-10-2022

Version : 2

Date de la précédente édition

: 2-10-2022

12/14

## Rubrique 14. Informations relatives au transport

| III  | III   | III   | Groupe d'emballage                  |
|--|---|---|-------------------------------------|
| Yes. The environmentally hazardous substance mark is not required. | Marine Pollutant(s):<br>Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, 1,3-Propanediol, 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-, polymer with 2-(chloromethyl)oxirane | Oui. La marque de substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigée. | <b>Dangers pour l'environnement</b> |

### Autres informations

#### Urgences F-E, S-C

Le marquage relatif à un polluant marin n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg.

The environmentally hazardous substance mark may appear if required by other transportation regulations.

: IMDG

: IATA

**Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

: Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non disponible.

: Transport en vrac conformément aux instruments IMO

## Rubrique 15. Informations relatives à la réglementation

### Liste d'inventaire

Indéterminé.

: Australie

Un composant au moins n'est pas répertorié.

: Canada

Indéterminé.

: Chine

Indéterminé.

: Europe

**Inventaire du Japon (ENCS)**: Indéterminé.

: Japon

**Inventaire du Japon (ISHL)**: Indéterminé.

Indéterminé.

: Nouvelle-Zélande

Indéterminé.

: Philippines

Indéterminé.

: République de Corée

Indéterminé.

: Taïwan

Indéterminé.

: Thaïlande

Indéterminé.

: Turquie

Tous les composants sont actifs ou exemptés.

: États-Unis

Indéterminé.

: Viêt-Nam

## Rubrique 16. Autres informations

### Historique

1 Novembre 2022

: Date d'impression

5 Octobre 2022

: Date d'édition/Date de révision

2 Octobre 2022

: Date de la précédente édition

2

: Version

: Unique ID

## Rubrique 16. Autres informations

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogK<sub>ow</sub> = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

N/A = Non disponible

SGG = Groupe de séparation

NU = Nations Unies

: **Légende des abréviations**

### Procédure utilisée pour déduire la classification

| Justification  | Classification   |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> après les données d'essai<br>Méthode de calcul<br>Méthode de calcul<br>Méthode de calcul<br>Méthode de calcul<br>Méthode de calcul<br>Méthode de calcul<br>Méthode de calcul | LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3<br>TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 5<br>CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1C<br>SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1<br>MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES - Catégorie 2<br>TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 1B<br>TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3<br>TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2 |

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

Pour usage professionnel uniquement.

NOTE IMPORTANTE: Les informations contenues dans cette fiche de données n'ont pas pour ambition d'être exhaustives et sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances et les lois et réglementations en vigueur : toute personne utilisant ce produit à toutes autres fins que celles spécifiquement recommandées dans la fiche technique, sans avoir obtenu au préalable une confirmation écrite de notre part de l'adéquation du produit à l'usage envisagé, le fait à ses propres risques. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Toujours consulter la fiche de données de sécurité et la fiche technique du produit, si disponibles. Tous les conseils et informations que nous fournissons sur le produit (par cette fiche de données ou tout autre moyen) sont corrects en fonction de nos meilleures connaissances actuelles mais nous n'avons aucun contrôle sur la qualité ou l'état du support ou les nombreux facteurs susceptibles d'affecter l'utilisation et l'application du produit. Par conséquent, sauf accord contraire écrit de notre part, nous n'acceptons aucune responsabilité que ce soit sur les performances du produit ou sur toute perte ou dommage survenant consécutivement à l'utilisation du produit. Tous les produits commercialisés et les conseils techniques donnés sont soumis à nos conditions générales de vente. Une copie de ce document est disponible sur demande, réclamez le et lisez le attentivement. Les informations contenues dans cette fiche sont régulièrement sujettes à modification à la lumière de notre expérience et de notre politique de développement continu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier que cette fiche de données est la plus récente version existante avant toute utilisation du produit.

Les marques commerciales mentionnées dans cette fiche de données sont des marques déposées Akzo Nobel ou dont Akzo Nobel possède la licence.